



PRIX D'EXCELLENCE Thomas L. Everett

★ Le prix est décerné en l'honneur de Thomas Everett, administrateur municipal très respecté et l'un des fondateurs de l'Association des administrateurs municipaux du Nouveau-Brunswick (AAMNB). Il permet de reconnaître les réalisations exceptionnelles d'une personne qui s'est distinguée par son leadership dans le domaine de l'administration locale au Nouveau-Brunswick et qui, par ses écrits ou autres activités, a apporté une contribution importante à ce domaine.

Le prix permet de rendre hommage aux membres du personnel des administrations locales qui, au cours de leur carrière, ont fait preuve d'un niveau très élevé d'excellence, de dévouement et de réussite. Il vise à reconnaître une personne remarquable et à souligner la nécessité d'avoir des personnes qui font preuve de créativité, d'une grande motivation et de compétence dans le domaine de l'administration locale. Il reconnaît toute contribution remarquable dans ce domaine sous la forme d'une mesure exceptionnelle en particulier ou de la prestation soutenue de services publics exceptionnels.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Le prix peut être offert à un ancien membre ou à un membre actuel en règle de l'AAMNB, qui a été ou est membre en règle de l'AAMNB, et qui a conservé la qualité de membre pendant au moins 10 ans.

Les membres exécutifs de l'AAMNB ne peuvent pas recevoir le prix tant qu'ils occupent un poste au conseil de l'AAMNB.

Il sera tenu compte des services rendus dans tous les secteurs de l'administration locale, y compris le travail administratif et professionnel

CANDIDATURES - RÈGLES ET LIGNES DIRECTRICES

1. Toute candidature sera soumise en français ou en anglais, par voie électronique, avant le 15 avril de l'année en question.

2. Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants :

- une lettre de candidature – une lettre de présentation indiquant le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la personne candidate et du proposant ou des proposant, ainsi que l'organisation dont ils font partie.
- une notice biographique – un sommaire (maximum de trois pages) de la formation de la personne candidate, des postes qu'elle a occupés, de ses activités communautaires et professionnelles, et d'autres informations pertinentes.
- un exposé de faits selon les critères de sélection pour le prix (maximum de cinq pages), qui permet d'expliquer les raisons qui, de l'avis du proposant ou des proposant, justifient la présentation d'une telle candidature et qui fournit les preuves à l'appui que le Comité de sélection peut vouloir examiner.
- les références – les lettres à l'appui de la candidature, dont au moins trois doivent provenir du groupe de personnes suivantes :
 - un membre (ou de tous les membres) du conseil de la municipalité qui emploie la personne candidate;
 - un membre du personnel de la personne candidate, s'il s'agit d'un directeur général ou d'un directeur (sinon, un membre du personnel de la même municipalité);
 - des pairs;
 - un membre de l'AAMNB;
 - un membre du milieu d'affaires ou de la communauté au Nouveau-Brunswick, qui n'est pas à l'emploi des services municipaux de la personne candidate;
 - un membre du personnel du ministère provincial responsable des Gouvernements locaux.

Le Comité de sélection fera un choix en se basant exclusivement sur les renseignements fournis et ne cherchera pas à obtenir d'autres renseignements au sujet de la personne candidate. Toutefois, il communiquera avec le proposant ou les proposant si l'un des quatre documents ne se trouve pas dans le dossier de candidature.

3. Une candidature doit récolter un minimum de 85 points pour être éligible au Prix d'excellence. La personne ayant obtenu le plus grand nombre de points se fera attribuer le prix pour l'année en question au cours de la conférence annuelle et, en cas d'égalité des points, il y aura attribution de deux prix.

Les candidatures ayant obtenu au moins 85 points qui n'ont pas été choisies pour l'année en question seront reconduites à l'année suivante. On communiquera avec les proposant qui auront alors l'occasion de mettre à jour le dossier de candidature.

4. Les candidatures seront analysées par le Comité de sélection composé

- du président ou de la présidente de l'AAMNB (présidence du comité);
- du président sortant ou de la présidente sortante de l'AAMNB (vice-présidence);
- d'un représentant ou d'une représentante du ministère responsable des Gouvernements locaux au Nouveau-Brunswick;
- de deux représentants du secteur municipal (un de chaque groupe linguistique);
- du directeur général ou de la directrice générale, à titre de secrétaire (membre sans droit de vote).

5. On ne peut pas être membre du Comité de sélection et être candidat au prix ou proposer des candidatures.

6. Tous les renseignements figurant dans les dossiers de candidature restent strictement confidentiels, sauf dans le cas du dossier du lauréat ou de la lauréate.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les lauréats du prix se seront distingués de façon remarquable dans les cinq catégories suivantes :

- Compétences en leadership
- Innovation et créativité
- Réalisations et impact sur les services publics
- Perfectionnement professionnel et meilleures pratiques en administration locale
- Participation à l'AAMNB

Compétences en leadership

Le candidat ou la candidate démontre un professionnalisme et un leadership exceptionnels dans sa discipline de la façon suivante :

- **Engagement:** Mobilise les gens, les organisations et les partenaires afin d'élaborer des objectifs, d'exécuter des plans et de produire des résultats. Collabore avec les principaux acteurs, mobilise les équipes, communique de façon claire et concise, et investit temps et énergie afin d'amener tous les intervenants à s'engager. Fait appel à ses compétences en négociation et à sa faculté d'adaptation pour faciliter la reconnaissance des préoccupations communes, appuyer la collaboration et paver la voie au succès et aux résultats.
- **Excellence en gestion:** Obtient des résultats en maximisant l'efficacité et la viabilité de l'organisation. S'assure que les personnes disposent du soutien et des outils nécessaires et que l'ensemble de l'effectif a la capacité et la diversité nécessaires pour atteindre les objectifs actuels et à long terme de l'organisation. Harmonise les personnes, le travail et les systèmes avec la stratégie intégrée de façon à concilier le mode de fonctionnement et les activités à mener. Le candidat ou la candidate doit démontrer une aptitude remarquable à communiquer avec efficacité avec le conseil, le personnel, le public et les intervenants gouvernementaux pour planifier, préparer et transmettre l'information; et à établir et maintenir de bonnes relations avec toutes les parties.
- **Intégrité et respect:** Assure l'intégrité dans les pratiques personnelles et organisationnelles. Crée des milieux de travail axés sur le respect, la diversité et l'inclusion, où les décisions et les transactions sont transparentes et justes. Se tient elle-même, ainsi que son organisation, responsable de ses actes.
- **Réflexion stratégique:** Conseille et planifie, en se fondant sur une analyse des questions et des tendances, et sur la façon dont celles-ci sont liées aux responsabilités, aux capacités et au potentiel de son organisation. Étudie attentivement l'environnement complexe en constante évolution afin de prévoir l'émergence à la fois des questions et des possibilités. Développe des conseils et des stratégies éclairés qui tiennent compte des divers besoins des intervenants et partenaires multiples.

Innovation et créativité

Le candidat ou la candidate a une volonté forte d'élaborer et d'incorporer des pratiques novatrices dans l'administration locale. La personne candidate démontre de la souplesse, ce qui lui permet de voir aux besoins et aux activités courantes et de résoudre les problèmes. La personne candidate démontre aussi une aptitude exceptionnelle à susciter des changements et à s'adapter également de façon favorable. Elle favorise l'amélioration dans l'administration locale et la communauté par ses initiatives et ses réalisations.

Réalisations et impact sur les services publics

Le prix d'excellence couronne le succès soutenu de la personne candidate, comme en fait foi une foule de réalisations dans le domaine de l'administration locale, par ses écrits ou d'autres activités. Par ses réalisations, le candidat ou la candidate doit démontrer son épanouissement et l'élargissement de la portée de ses actions avec les années.

La personne candidate est tenue en haute estime par sa municipalité, ses pairs et sa communauté. Elle a une éthique irréprochable et va au-delà de toute attente, comme en témoignent son dévouement et son service aux autres, en plus de dévouer temps et énergie à influencer le cours des choses pour améliorer sa profession et sa communauté. Elle démontre une présence continue dans sa communauté par sa participation à des groupes bénévoles ou et/ou des initiatives locales.

Perfectionnement professionnel et meilleures pratiques en administration locale

Le candidat ou la candidate démontre la volonté de se tenir au fait de la législation, des politiques et des meilleures pratiques dans le domaine de l'administration locale. Cette volonté se manifeste par sa participation régulière à des opportunités de perfectionnement.

La personne candidate démontre des compétences très variées et participe à diverses activités qui rehaussent et transmettent les valeurs, les compétences et les connaissances dans le domaine de l'administration locale.

Participation à l'AAMNB

- **Qualité de membre** : Le candidat ou la candidate doit avoir été ou doit être membre en règle de l'AAMNB depuis un minimum de 10 ans.
- **Contributions** : Le candidat ou la candidate a contribué à l'AAMNB par sa participation aux comités, au conseil d'administration et/ou au comité exécutif.
- **Participation et promotion** : Le candidat ou la candidate a démontré de l'engagement et du dévouement à l'endroit de l'AAMNB par sa participation à divers titres. Le candidat ou la candidate encourage l'adhésion à l'AAMNB et fait la promotion de toute profession dans le domaine de l'administration locale.

Télécharger la version PDF du formulaire d'évaluation

ÉVALUATION		
	Points	Maximum de points
Compétences en leadership :		
• Engagement		5
• Excellence en gestion		5
• Intégrité et respect		5
• Réflexion stratégique		5
Innovation et créativité		20
Réalisations et impact sur les services publics		20
Perfectionnement professionnel et meilleures pratiques en administration locale		20
Participation à l'AAMNB :		
• Qualité de membre		5
10 à 15 ans = 1 16 à 20 ans = 2 21 à 25 ans = 3 26 à 30 ans = 4 31 et plus = 5		
• Contributions		10
Participation à un comité = 2 Conseil d'administration = 3 Comité exécutif = 3 Présidence = 2		
• Participation et promotion		5
<i>Total =</i>		<i>100</i>
Un minimum de 85 points est exigé pour se faire attribuer le prix d'excellence.		